

RAPPORT FINAL

INVENTAIRE DES MOBILIERS URBAINS

Préparé par :
Joseph Jovenel Henry, ing. M.ing
Judith Guay, ing. Jr.

Avec la collaboration des membres du Comité RTU – Mobiliers urbains

Produit par :

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)
321, rue de la Commune Ouest
Bureau 200
Montréal, Québec
H2Y 2E1

Tous droits réservés. Le contenu de cet ouvrage ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans autorisation écrite du CERIU.

Novembre 2005

RAPPORT FINAL

INVENTAIRE DES MOBILIERS URBAINS

Liste des membres qui ont collaboré à la réalisation du projet :

Rytis Yves Bulota	Urbaniste	Ville de Châteauguay
Ghislain Courcy	Technologue Réseau Souterrain	Hydro-Québec
Pierre Dubé, ing dsa	Chef de division recherches et développements	Commission des services électriques de Montréal
Judith Guay	Conseillère technologique adjointe	CERIU
Joseph Jovenel Henry, ing. M.ing.	Directeur technologique	CERIU
Gérard Jacques	Analyste soutien et normalisation, réseau extérieur	Télus Québec
Pascal Lacasse,	Urbaniste	Ministère des Transports du Québec
Reginald Lebrun	Urbaniste, Chef de division planification	Commission des services électriques de Montréal
Jeannot Lefebvre	Directeur immobilier, Est Canada	VIA COM AFFICHAGE
Nader Massouh	Chef mobilier de rue	Postes Canada
Florent Memme ing.,MBA	Consultant	CERIU
Aurélien Roy	Superviseur	Vidéotron

SOMMAIRE

Ce rapport fait état du travail réalisé dans le cadre du plan d'action 2003-2004 des Réseaux techniques urbains (RTU). Dans ce rapport, le Comité sur les Mobiliers Urbains présente un catalogue de mobiliers urbains existants. Pour ce faire, le Comité s'appuie sur les recherches effectuées par les différents partenaires sur les mobiliers existant au Québec et ailleurs.

La problématique concerne la consommation de l'espace et la prolifération des mobiliers urbains. À défaut de règles d'intégration, les mobiliers sont souvent bigarrés et inesthétiques.

Les recommandations qui suivent visent à proposer de développer certains prototypes conformes au milieu québécois. Elles prônent précisément la mise en valeur des milieux urbains par l'intégration des mobiliers au paysage en tenant compte de la dimension visuelle. Elles permettront de développer un nouveau mobilier conjoint. Il incombe au nouveau Comité RTU «Mobiliers Urbains Conjoints» de mettre en œuvre ces recommandations.

1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Mandat et charte du projet	1
1.2.1 But	1
1.2.2 Objectifs	1
1.2.3 Bénéfices	1
1.2.4 Stratégie	2
2. ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ	2
2.1 Nombre de rencontres et sujets abordés	2
2.2 Orientations dégagées et constats	2
2.3 Adhésion des intervenants	3
2.4 Participation des municipalités (R. Bulota)	3
3. TYPES DE MOBILIERS URBAINS	4
3.1 Définition	4
3.2 Éclairage public	4
3.1 Collecte d'ordures	5
3.2 Signalisation	5
3.4 Équipements des services d'incendie	7
3.5 Services aux usagers	7
3.6 Bacs à fleurs ou à arbres	10
3.7 Mobiliers d'utilités publiques	10
3.8 Base pour équipements de surveillance	12
3.9 Électricité	13
3.10 Borne de raccordement commune	14
3.11 Télécommunication	15
3.12 Divers	16
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	18
4.1 Conclusion	18
4.2 Recommandations	18

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

La population s'intéresse de plus en plus à la qualité du milieu de vie : soit la consommation d'espace par ces cabinets, le côté utilitaire des appareils et leur fonction propre. Soucieuses de l'architecture urbaine, les municipalités cherchent à diminuer l'impact visuel négatif créé par la présence de trop nombreux mobiliers sur les paysages urbains. Elles souhaitent donc libérer le champ visuel et ainsi augmenter la qualité des espaces. Les entreprises de services publics sont conscientes de la nécessité de diminuer l'impact des mobiliers urbains sur l'environnement. C'est dans ce contexte que le Conseil permanent des Réseaux techniques urbains (RTU) a autorisé cette recherche qui vise à faire un inventaire des mobiliers urbains existants et d'en proposer de nouveaux prototypes à développer.

Depuis deux ans, les partenaires ont travaillé sur la façon de se placer en tranchées communes ou de raccorder les clients à partir d'une Borne de raccordement commune. Le mobilier urbain conjoint se situe dans la même philosophie et répondra à l'amélioration de l'impact visuel.

1.2 MANDAT ET CHARTE DU PROJET

1.2.1 But

Par cette recherche, le Comité entend identifier les besoins en nouveaux mobiliers urbains pour les RTU.

Elle vise principalement à réaliser un inventaire des mobiliers urbains existant au Québec ou ailleurs et proposer des recommandations sur le développement de nouveaux mobiliers urbains à intégrer à un projet pilote dans le cadre d'un nouveau Comité.

1.2.2 Objectifs

Cette recherche poursuit comme objectif le développement d'une liste de propositions de nouveaux mobiliers urbains pouvant accommoder le plus de partenaires possibles conjointement.

1.2.3 Bénéfices

Au nombre des bénéfices attendus du travail de ce Comité on peut citer :

- Réduire l'impact fonctionnel des divers équipements utilisés par les réseaux câblés de distribution ou autres intervenants,
- Optimiser l'utilisation de l'emprise publique tout en ayant une préoccupation de réduction de coût,

- Partager nos préoccupations communes d'implantation d'équipements.

1.2.4 Stratégie

Le plan d'action suivant indique la stratégie suivie pour la réalisation de ce catalogue de mobiliers urbains :

- Réunir les principaux utilisateurs des équipements sur l'emprise publique
- Identifier les différents équipements
- Identifier les besoins
- Faire un inventaire d'équipements disponible au Québec et ailleurs
- Proposer des nouveaux équipements à développer.

2. ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

2.1 NOMBRE DE RENCONTRES ET SUJETS ABORDÉS

Les échanges sur l'inventaire des mobiliers urbains ont été concentrés en 6 rencontres. Ces rencontres ont permis de réunir les représentants des intervenants clés concernés par les équipements des Réseaux techniques urbains.

Par ailleurs, la diversité des intervenants réunis a permis de bien comprendre les différents enjeux liés aux pratiques concernant non seulement la conception, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobiliers urbains dans les milieux urbains.

Ces rencontres ont permis de franchir les étapes successives. Elles ont été l'occasion d'échanges au sein du comité technique et ont facilité l'appropriation du dossier.

2.2 ORIENTATIONS DÉGAGÉES ET CONSTATS

Par cette démarche faite par le Conseil permanent RTU du CERIU avec les partenaires, les orientations dégagées sont conformes aux objectifs des municipalités qui se définissent ainsi :

- Les mobiliers urbains ont été bien souvent mis en place au coup par coup, à partir de logiques partielles, pour répondre au besoin de l'époque, à une mode urbaine et à des enjeux diversifiés suivant les services chargés de leur implantation. De plus la prédominance de l'aspect fonctionnaliste du mobilier urbain conduisait à définir une fonction de l'objet à laquelle correspondait une seule solution de matériel;
- Il a semblé intéressant pour les partenaires de distinguer divers groupes de mobilier d'après leur fonction : éclairage public, collectes d'ordure, signalisation, équipements des services d'incendie, services aux usagers, bacs à fleurs ou à arbres, mobiliers d'utilités publiques, base pour équipements de surveillance, électricité, borne de raccordement commune, télécommunication, divers.

- Les partenaires conviennent qu'en matière de mobilier urbain, il faut trouver des solutions techniques qualitatives, tenant compte à la fois de sa fonction et de ses usages;
- Il est admis par tous les partenaires qu'un mobilier n'est pas anonyme. Il est parmi d'autres, un composant de l'espace, de telle sorte que, lors de sa conception, sa réalisation et son implantation, il convient de tenir compte des autres éléments environnants, d'étudier toutes les contraintes qui en découlent, en vue d'aboutir avec cohérence et harmonie à une meilleure intégration dans le processus de l'aménagement urbain et à la notion d'ambiance urbaine.

2.3 ADHÉSION DES INTERVENANTS

Convergence dans les connaissances des partenaires

Tous les partenaires ont été mis à contribution pour les échanges et les dépôts des documents principalement des photos de mobiliers urbains, ainsi que pour définir les orientations à prendre dans ce dossier.

Les partenaires ont surtout adhéré à la démarche visant à faire l'analyse fonctionnelle multi client. Il y a lieu de retenir le côté novateur de ce projet.

2.4 PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités sont mandatées pour réglementer le développement du territoire et s'assurer que chaque intervention sur le terrain (qu'il soit public ou privé) soit faite en accord avec la volonté collective d'améliorer la qualité visuelle des voies publiques en particulier et l'esthétique du mobilier urbain en général. Cet objectif de réduction des nuisances visuelles et du manque de cohérence dans le design des différents mobiliers urbains, sera atteint grâce à des efforts d'intégration et de planification dans la conception et la localisation du mobilier urbain, qu'il soit de nature utilitaire ou simplement esthétique.

La municipalité est doublement interpellée car elle possède elle-même une panoplie de mobilier urbain et elle est la gérante principale de l'espace public.

Cet espace public n'est pas illimité et les municipalités, adhérant aux principes du développement durable, ne peuvent permettre son gaspillage ni la surenchère de son utilisation.

Il est donc naturel que les administrations locales participent à l'exercice d'intégration et d'amélioration esthétique de tout le mobilier urbain présent sur leur territoire.

3. TYPES DE MOBILIERS URBAINS

3.0 DÉFINITION

Selon l'office de la langue française, le terme mobilier urbain désigne l'ensemble des équipements de l'espace public liés à la circulation, à l'éclairage, à la propreté, au confort, à la publicité, etc. Plus précisément, cette expression générique englobe tous les objets implantés sur les voies publiques. Exemples : bancs, poubelles, cabines téléphoniques, poteaux de signalisation, boîtes aux lettres, etc.

3.1 ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public englobe l'éclairage des rues, ruelles, chemins, autoroutes, ponts, quais et autres voies de circulation publiques; sont exclus les parcs de stationnement, les terrains de jeux et autres endroits semblables.



Luminaire



Groupe de luminaires et bancs à fleurs

3.2 COLLECTE D'ORDURES

Mobilier destiné à recueillir les déchets publics et dans certains cas les déchets recyclables.



Poubelle simple

Réceptif destiné aux ordures



Poubelle combinée

Réceptif destiné aux ordures et recyclage

3.3 SIGNALISATION

Ensemble des signaux qui servent à renseigner les usagers de la route, à assurer leur sécurité et à faciliter la circulation. Par exemple : feux de circulation, panneaux de signalisation, marques sur la chaussée, etc.



Identification de lieu public



Panneau directionnel



Panneau directionnel



Panneau directionnel



Signalisation lumineuse



Signalisation

3.4 ÉQUIPEMENTS DES SERVICES D'INCENDIE

Mobilier urbain essentiel pour la lutte contre les incendies. Une pression adéquate est nécessaire pour assurer une intervention maximale pour lutter contre le feu.



Borne d'incendie

Prise d'eau en forme de petite colonne, branchée sur une canalisation publique au-dessus du niveau du sol, à laquelle sont raccordés les flexibles de lutte contre l'incendie

3.5 SERVICES AUX USAGERS

Mobilier urbain qui améliorent le confort des usagers.



Bancs

Siège dont l'assise non rembourrée, généralement longue et étroite, permet à plusieurs personnes de s'asseoir côte à côte.



Système stationnement bicyclette

Système permettant de soutenir et de barrer une bicyclette.



Bollards

Le bollard est une borne de béton, de métal ou de bois servant à empêcher l'accès des automobiles aux pistes cyclables, trottoir et places piétonnes.



Abribus avec publicités

Abri léger destiné à protéger les voyageurs contre le froid, le vent et la pluie



Combinaison de mobiliers urbains



Parcomètre

Appareil mesurant automatiquement le temps de stationnement autorisé dans un parc à voitures payant.

3.6 BACS À FLEURS OU À ARBRES

Récipient en bois, poterie, ciment, matière plastique, etc. dans lequel sont disposées des plantes ornementales et que l'on utilise pour, de façon générale, rendre le lieu plus agréable



Bacs à fleurs

3.7 MOBILIERS D'UTILITÉS PUBLIQUES

Mobilier qui permet aux usagers d'utiliser des services publics



Casiers postaux

Compartiment numéroté et verrouillé, généralement situé dans un bureau de poste ou dans une succursale postale, et servant à recevoir du courrier de manière pratique et sécuritaire.



Mobilier Poste Canada



Mobilier Poste Canada



Distributeur à journaux



Affiche publique



Panneau directionnel et publicitaire

3.8 BASE POUR ÉQUIPEMENTS DE SURVEILLANCE

Mobilier urbain permettant de faire la surveillance d'un secteur



Caméra de surveillance

Caméra de télévision dissimulée qui permet de surveiller un lieu, généralement à des fins de protection antivol.

3.9 ÉLECTRICITÉ

Mobilier urbain permettant la distribution d'électricité



Mobilier urbain Hydro-Québec Quartier sans-fil



Transformateurs sur socle



Pile pour coaxial de Vidéotron



Boîtiers de candélabres ou de façade pour
raccordement coupure / protection /
dérivation

3.10 BORNE DE RACCORDEMENT COMMUNE

La borne de raccordement commune est utilisée en tant que cabinet de raccordement hors terre pour les services de distribution d'électricité, de téléphone, de câblodistribution et d'éclairage public. Elle est aussi utilisée comme base de lampadaire.

Ce mobilier est le fruit des travaux du Comité CERIU et Partenaires des Réseaux techniques urbains. Ce mobilier est intégrateur puisqu'il réunit dans une même structure les services de distribution d'électricité, de téléphone, de câblodistribution et d'éclairage public.



Borne de raccordement commune

3.11 TÉLÉCOMMUNICATION

Appareils permettant l'échange de messages vocaux entre un ou plusieurs interlocuteurs, rendu possible grâce à l'établissement temporaire d'une liaison téléphonique.



Téléphone public



Raccordement



Piédestal câblo-distribution

3.12 DIVERS



GRILLES D'ARBRES



BARRIÈRES



Fontaine



Boîte postale et feu de signalisation

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 CONCLUSION

L'inventaire des mobiliers, présenté dans ce catalogue, a révélé la difficulté à bien cerner le concept de mobilier urbain. Il a semblé intéressant au comité de distinguer les divers groupes de mobiliers, d'après leur fonction : éclairage public, collecte d'ordures, signalisation, services d'incendie, services aux usagers, bacs à fleurs, utilités publiques, surveillance, électricité, télécommunication. Ainsi le comité a décidé de procéder sur une base fonctionnelle du mobilier urbain, alors que la démarche inverse serait de débiter par le côté esthétique pour intégrer l'utilitaire.

En vue d'améliorer l'aménagement de l'espace public, un effort important a été consenti pour son renouvellement. Ce qui s'est manifesté par le remplacement d'objets anciens et par la multiplication d'objets nouveaux qui ont souvent conduit à une densité excessive d'implantations.

Ce document dresse la liste des mobiliers urbains existant au Québec et ailleurs. Le comité présente aussi ses recommandations quant à la possibilité de développer l'un ou l'autre de ces mobiliers en un mobilier conjoint ou intégrateur.

4.2 RECOMMANDATIONS

Les membres du Comité se sont prêtés à un exercice de remue-méninges en vue d'identifier les mobiliers dégagant de grandes potentialités d'intégration parmi ceux présentés dans ce catalogue. Cet exercice s'inscrit en droite ligne dans sa mission de faire des recommandations précisant les mobiliers pouvant constituer la base de travail du nouveau comité sur les «Mobilier urbains conjoints». Les résultats de cette démarche sont compilés dans les tableaux suivants.

	Mobilier urbain	Possibilité
1	Abris Bus	Regroupement
2	Boîte postale	Regroupement
3	Pot de fleur	Regroupement
4	Support à vélo	Regroupement
5	Banc poubelle	Regroupement
6	Colonne publicitaire	Regroupement
7	Parcomètre	Regroupement

Au cours de cette démarche, il s'est avéré nécessaire de ranger les mobiliers urbains en deux grands groupes en fonction de leur présence dans un secteur à faible densité ou à grande densité.

Présence de mobiliers urbains dans secteur à	
Faible densité	Forte densité
1	2
3	3
4	5
5	
6	
7	

Le tableau suivant fait état des préférences exprimées par les membres du Comité pour leur degré de potentialité à être aménagé en mobilier intégrateur.

Choix de mobiliers urbains en fonction de leur degré de potentialité pour l'intégration								
	JJH	AR	PD	PL	JG	RB	GC	
1	X	X	X	X	X	X	X	1 ^{er} choix
2	X	X	X	X	X		X	2 ^e choix
3						X		3 ^e choix
4								
5		X				X	X	4 ^e choix
6			X	X	X			
7	X							

Il en découle donc que l'**Abri Bus** constitue le premier choix, suivi de la **Boîte postale**, du **Pot de Fleur** et du **Banc poubelle**.

Ces résultats constituent les hypothèses de travail de travail du nouveau comité RTU «Mobiliers Urbains Conjointes».